

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°36 du 24 août 2012**

**PARTIE PERMANENTE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°11**

**ARRÊTÉ N° 3925/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG**  
portant dissolution du cercle mixte du 517e régiment du train à Châteauroux (Indre).

*Du 25 juin 2012*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « réglementation générale »*.

**ARRÊTÉ N° 3925/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG portant dissolution du cercle mixte du 517<sup>e</sup> régiment du train à Châteauroux (Indre).**

*Du 25 juin 2012*

NOR D E F E 1 2 5 1 1 6 3 A

---

*Références :*

Article R. 3412-6. du code de la défense - Partie réglementaire, III.

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 120-0.1.3).

Décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19 ; signalé au BOC 42/2009 ; BOEM 105.2.1, 110.2) modifié.

Arrêté du 14 décembre 2009 (JO n° 296 du 22 décembre 2009, texte n° 22 ; signalé au BOC 3/2010 ; BOEM 110.3.2.3, 110.3.3.3, 110.3.4.4, 111.3.3, 112.2.3, 113.12, 113.7, 114.3.3.2, 510.1.1, 510.1.3, 511-0.1.1, 511-0.2.1, 512.1.1, 512.3.2) modifié.

Arrêté du 5 août 2011 (JO n° 192 du 20 août 2011, texte n° 2 ; signalé au BOC 44/2011 ; BOEM 145.1).

*Textes abrogés :*

Arrêté n° 473/DEF/DCCAT/AG/AF/1 du 25 juin 1998 (BOC/PA N° 30 du 20 juillet 1998, p. 3570).

Arrêté n° 286 du 10 mai 2006 (BOC/PP 19, 2006, texte 13 ; BOEM 707.2).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 686.4.1.1

*Référence de publication :* BOC N°36 du 24 août 2012, texte 11.

---

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3412-6. ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 modifié, portant organisation du service du commissariat des armées ;

Vu l'arrêté du 5 août 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des cercles et des foyers des armées créés en application de l'article R. 3412-6. du code de la défense,

Arrête :

Art. 1er. Le cercle mixte du 517<sup>e</sup> régiment du train à Châteauroux (Indre) est dissous et mis en liquidation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Art. 2. Les deniers de ce cercle disponibles après liquidation des dettes et des créances sont dévolus au fonds ministériel d'entraide des cercles et des foyers de l'armée de terre.

Art. 3. L'organisme chargé de la liquidation du 517<sup>e</sup> régiment du train est désigné organisme liquidateur du cercle mixte du 517<sup>e</sup> régiment du train à Châteauroux (Indre).

Art. 4. Sont abrogés à la même date :

- l'arrêté n° 473/DEF/DCCAT/AG/AF/1 du 25 juin 1998 <sup>(1)</sup> portant création du cercle mixte du 517<sup>e</sup> régiment du train à Châteauroux (Indre) ;

- l'arrêté n° 286 du 10 mai 2006 portant dissolution du foyer du 517<sup>e</sup> régiment du train de Châteauroux (Indre).

Art. 5. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 2<sup>e</sup> classe,  
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.

---

(1) BOC/PA N° 30 du 20 juillet 1998, p. 3570.